



Gournay-en-Bray, le 29 Juin 2020

POUR VALOIR ET FAIRE CE QUE DE DROIT

Cher (e) Maître,
Chère Madame,
Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commune de Gournay-en-Bray n'a pas adopté de droit de préemption sur les cessions de fonds commerciaux ou artisanaux ainsi que sur les cessions de baux commerciaux et n'a pas instauré de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Maître, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Eric PICARD